



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 juillet 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les dix-sept personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Règlement de paix, ordre et nuisances.

2015-241 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

23. Surplus de terre de déblais au site de l'ancien garage municipal.

Procès-verbaux

2015-242 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2015.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2015-243 *Règlement décrétant l'achat d'un camion-échelle pour le Service de sécurité incendie et pourvoyant à un emprunt de 1 260 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion*

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'achat d'un camion-échelle pour le Service de sécurité incendie et pourvoyant à un emprunt de 1 260 000 \$ pour en acquitter le coût.*

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-244 *Règlement concernant les ventes de garage - Avis de motion*



Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant les ventes de garage*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-245 ***Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances - Avis de motion***

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-246 ***Adoption du Règlement 481 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} juin 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 481 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-247 ***Adoption du Règlement 482 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} juin 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 482 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-248 ***Adoption du Règlement 456-1 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Cession pour fins de parc)***



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 456-1 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Cession pour fins de parc)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-249

Adoption du Règlement 458-6 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-6 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2015-250 Politique de recouvrement des comptes à recevoir

Document : Projet de Politique de recouvrement des comptes à recevoir, non daté.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer le processus de recouvrement des sommes dues à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la Politique de recouvrement des comptes à recevoir.

2015-251 Dagūa - Usine pilote

Document : Lettre de la firme Dagūa datée du 18 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la firme Dagūa opère une usine pilote près de l'usine de filtration sur un terrain appartenant à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son autorisation à la firme Dagūa pour l'installation temporaire de ses réservoirs et de son bâtiment aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation soit pour une année, à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Que cette autorisation pourra être renouvelée par résolution du conseil municipal.
- Que la firme Dagūa respecte les règlements d'urbanisme en matière d'aménagement de ses équipements et que pour ce faire, elle se réfère aux Services techniques et développement pour tout ajout aux installations actuelles.
- Que, dès la fin de cette autorisation, les installations soient retirées par la firme Dagūa et que le terrain sur lequel sont placées lesdites installations, soit remis en état, le tout, aux frais de la firme Dagūa.
- Que le loyer mensuel pour l'utilisation du terrain soit de 500 \$, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

Finances municipales

2015-252 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 juillet 2015

Documents : Listes de chèques datées du 2 juillet 2015 et état des revenus et dépenses au 31 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 066 065,45 \$.



Comptes à payer pour un montant total de 426 614,61 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2015 soit approuvé.

Que le paiement du compte de dépenses de M^{me} Pauline Mercier soit aussi autorisé.

2015-253 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 juin 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

| Objet | Montant | Transfert | |
|------------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| | | De | À |
| Achat du fonds Pierre Michaud | 5 000 \$ | 22-700-00-722 | 02-190-00-639 |
| Dossiers ressources humaines | 75 000 \$ | 22-700-00-722 | 02-220-00-149 |

2015-254 Contribution à l'Office municipal d'habitation de Farnham et frais de financement reporté

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 juin 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise le financement, à même le surplus libre, d'une somme de 101 500 \$ pour la contribution à l'Office municipal d'habitation de Farnham et les frais de financement reporté.

2015-255 Paiement des contrats de crédit-bail

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 juin 2015.

CONSIDÉRANT l'achat de deux véhicules pour le Service des travaux publics (Rétrocaveuse et excavatrice sur roues);

CONSIDÉRANT que ces achats ont été financés par contrats de crédit-bail pour une période de soixante mois;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le paiement des mensualités des contrats de crédit-bail pour l'achat de la rétrocaveuse et de l'excavatrice sur roues sera fait à même le fonds de roulement.

2015-256 Radiation de comptes à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 20 mai 2015.



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier les comptes à recevoir suivants :

| Facture | Débiteur | Objet | Montant |
|----------------|----------------------|----------------|-----------------|
| 3FD000005 | Resto Pub Shillelagh | Commandite | 400 \$ |
| 4287 | Andrée Gemme | Camp de jour | 148 \$ |
| 4631 | Isabelle Leduc | Location aréna | 575 \$ |
| 5382 | Roxanne Saint-Michel | Camp de jour | 8 \$ |
| Total : | | | 1 131 \$ |

QUE ces radiations soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-940.

2015-257

Fondation Les Foyers Farnham - Contribution financière

Document : Facture de Locaplus inc. datée du 11 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la commandite de la Ville de Farnham était d'une somme maximale de 1 700 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la facture pour la location du chapiteau est de 1 828,10 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de défrayer les frais de location d'un chapiteau dans le cadre du souper spaghetti de la Fondation Les Foyers Farnham tenu le 11 juin 2015, pour la somme de 1 828,10 \$, incluant les taxes.

QUE pour les prochaines années, la Ville de Farnham ne s'occupera plus de faire la location du chapiteau.

QUE la résolution 2015-122 soit abrogée à toutes fins que de droit.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-258

Cercle des Fermières de Farnham - Contribution financière

Document : Lettre du Cercle des Fermières de Farnham datée du 1^{er} juin 2015.

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Farnham fêtera ses 50 ans d'existence le 17 octobre prochain;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une contribution financière de 250 \$ au Cercle des Fermières de Farnham pour les événements commémorant leur 50^e anniversaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2015-259 Club de golf de Farnham - Contribution financière

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une contribution financière de 350 \$ au Club de golf de Farnham pour l'impression de cartes de pointage.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-260 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 9

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 3 juin 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 9 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 13 064,27 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2015-261 Travaux de pavage 2015 - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 juin 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 1 des travaux de pavage 2015 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 166 983,77 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 16 137,21 \$, excluant les taxes a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2015-262 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations,



exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Farnham s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Ressources humaines

2015-263

Formation de la responsable des ressources humaines

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 4 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham encourage ses employés à se perfectionner;

CONSIDÉRANT que M^{me} France Landry s'est inscrite, pour l'automne 2015, à un certificat en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 16 de l'entente de travail des employés cadres;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le remboursement, sur preuve de réussite, des cours du certificat en gestion des ressources humaines à être suivis par M^{me} France Landry, responsable des ressources humaines, dès l'automne 2015, conformément aux dispositions de l'article 16 de l'entente de travail des employés cadres.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-454.

Traitement des eaux

2015-264

Travaux de réparation de fissures - Paiement 2 et réception finale

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 9 juin 2015.



CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a eu lieu le 2 juillet 2013 (Résolution 2013-276);

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 2 des travaux de réparation de fissures à la station d'épuration à la compagnie Cimota inc. au montant de 4 445,24 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham décrète la réception finale des travaux en date de ce jour.

Services techniques et développement

2015-265

Travaux de réfection d'une partie de la rue Jacques-Cartier Nord et remplacement du pont enjambant le cours d'eau Plamondon - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière datés du 15 juin 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

| Compagnie | Prix (Incluant les taxes) |
|--|--------------------------------------|
| B. Frégeau et fils inc. | 791 696,09 \$ |
| Groupe AllaireGince infrastructures inc. | 804 825 \$ |
| Excavation St-Pierre et Tremblay inc. | 849 590,75 \$ |
| Eurovia Québec construction inc. | 955 109,33 \$ |
| Jules Attar Meikor inc. | 1 447 870 \$ |

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Jacques-Cartier Nord et le remplacement du pont enjambant le cours d'eau Plamondon soit octroyé à la compagnie B. Frégeau et fils inc. pour la somme de 791 696,09 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2015-266

Demande de permis - Lot 4 354 642 du cadastre du Québec (Intersection des rues Principale Ouest et Gobeille)

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 juin 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour un projet domiciliaire sur le lot 4 354 642 du cadastre du Québec (Intersection des rues Principale Ouest et Gobeille);



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission des permis de construction pour le lot 4 354 642 du cadastre du Québec (Intersection des rues Principale Ouest et Gobeille), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que la couleur de la brique des façades avants soit celle de la brique d'argile rouge traditionnelle retrouvée sur plusieurs édifices d'époque du secteur central de Farnham.
- Que les ouvertures des façades principales soient carrelées de couleur blanche.
- Que des volets, s'agençant à la couleur de la toiture, soient apposés aux fenêtres des façades avants.
- Que la porte d'entrée de chaque bâtiment soit de couleur contrastante avec la façade de l'immeuble, mais en s'agençant avec la couleur de la toiture et des volets du bâtiment.
- Que les fenêtres soient assises sur un allège débordant de la façade des bâtiments et soient couronnées d'un alignement de briques « en soldat ».
- Que les garde-corps des galeries et les colonnes soient très sobres (Sans ornementation) et faits d'aluminium de couleur blanche.
- Que les fascias et soffites soient également en aluminium de couleur blanche.

2015-267

Demande de permis - Lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord)

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 juin 2015.

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de permis déposée pour la construction d'un bâtiment sur le lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse le nouveau projet de construction et l'émission du permis pour le lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QU'une nouvelle proposition devra être soumise en respectant les conditions suivantes :

- Que les ouvertures situées sur la façade avant de l'immeuble soient toutes identiques.



- Que des volets soient installés de chaque côté des ouvertures situées sur la façade avant de l'immeuble.
- Qu'une porte d'entrée soit installée au centre de la façade avant de l'immeuble au niveau du rez-de-chaussée.
- Proposer une façade symétrique du bâtiment notamment en ce qui concerne la disposition des ouvertures.
- Proposer un bâtiment dont la hauteur de plancher du rez-de-chaussée ne dépassera pas de plus de 60 cm (24 po) la hauteur du trottoir existant.
- Proposer une implantation plus en retrait de l'emprise de la voie publique afin de permettre l'implantation d'un ouvrage, tel que galerie ou balcon, permettant un accès à la porte avant.
- Que les colonnes, garde-corps, fascias et soffites soient en aluminium de couleur blanche.
- Que les cadrages des ouvertures et les moulures décoratives aux arrêtes du bâtiment soient identiques à ceux proposés sur le plan de M. Dany Laguë du 25 mai 2015.

QUE la résolution 2015-182 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-268

Demande de dérogations mineures - 130, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 3 juin 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Michel Bergeron, pour la compagnie 7016140 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis au 130, rue Jacques-Cartier Sud, visant à :

- Permettre une enseigne commune sur poteau d'une hauteur de 7,1 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* indiquant une hauteur maximale de 6,1 m.
- Permettre une enseigne commune sur poteau ayant une superficie d'affichage de 7,63 m² alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* indiquent une superficie maximale de 7 m².

Loisirs, culture et tourisme

2015-269

Bail du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair



Document : Projet de bail, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M^{me} Johanne Allard relatif à l'exploitation du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-270 Club Pixel Art - Exposition de photos

Documents : Lettre du Club Pixel Art datée du 2 juin 2015 et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 juin 2015.

CONSIDÉRANT que le Club Pixel Art est un organisme accrédité mais dans une catégorie ne donnant pas droit à la gratuité des locaux;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence des frais devraient s'appliquer pour la réservation de locaux par cet organisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que le Club Pixel Art dispose gratuitement du Marché public de la Station Gourmande les 17 et 18 octobre 2015 pour la tenue d'une exposition photos.

QUE le prêt de rideaux noirs, de tables, de chaises, du système de son et l'accès à la conciergerie soient accordés, dans la mesure des disponibilités.

Que cette gratuité représente une contribution financière de 517,39 \$.

2015-271 École anglaise de Farnham - Tournoi de dek hockey

Documents : Lettre de l'École anglaise de Farnham datée du 3 juin 2015 et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 8 juin 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'École anglaise de Farnham dispose gratuitement de la surface de dek hockey le 12 septembre 2015 pour la tenue d'un tournoi.

Que cette gratuité représente une contribution financière d'environ 689,85 \$.

2015-272 Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie - Prêt de matériel

Documents : Lettre du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie datée du 5 juin 2015 et dossier du coordonnateur culture et vie communautaire daté du 19 juin 2015.

CONSIDÉRANT l'organisation d'un pique-nique familial pour les bénéficiaires le 22 août 2015;



CONSIDÉRANT la tenue du skatefest la même journée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt de tables et de chaises lors de cette activité.

Représentation

2015-273

Participation aux tournois de golf 2015 - Modification de la résolution 2015-185

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la participation de M^{me} Pauline Mercier au souper du tournoi de golf de la Fondation BMP tenu le 17 juin 2015.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Deuxième période de questions

Les dix-sept personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Feux extérieurs.
- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme.
- Noms des conseillers sur le Comité consultatif d'urbanisme en 2010 et 2011.
- Quand le nouveau site Internet sera disponible.
- Herbes longues intersection des rues Dollard Ouest et Arbour.
- Ponceau de la rue Saint-Romuald, près de la route 104.
- Circulation des employés municipaux sur le boulevard Magenta.
- Coupe des pelouses.
- Vente des 400 et 500, rue Jacques-Cartier Sud.
- Non respect de la vitesse sur la rue Jacques-Cartier Sud.
- Vente de la garderie Les Dinos Rigolos.
- Trottoir rue Jacques-Cartier Sud.
- Trottoirs rues Saint-Jean, Saint-Charles et Saint-Joseph.
- Non respect des limites de vitesses par les employés municipaux.
- Pavage de la rue de l'Hôpital.



- Disponibilité du commissaire à l'assermentation.
- Plan de gestion des trottoirs.
- Respect des échanges.

La séance est levée à 19 h 52.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire